

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Parasilico Sanitair N

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DL CHEMICALS
Roterijstraat 201-203
B-8793 Waregem - Belgium
T + 32 56 62 70 51 - F + 32 56 60 95 68
info@dl-chem.com - www.dl-chem.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 32 70 245 245

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
BELGIUM	Centre Anti-Poisons/Antigifocentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B - 1120 Brussels	+32 70 245 245
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH208 - Contient Methyl tris-(methyl ethyl ketoximo) silane, Tetrakis(methylethylketoximino)silane, 3-aminopropyltriéthoxysilane, 3-(2-aminoethylamino)propyltriméthoxysilane. Peut produire une réaction allergique
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Methyl tris-(methyl ethyl ketoximo) silane	(n° CAS) 22984-54-9 (Numéro CE) 245-366-4 (N° REACH) 01-2119987100-43	1 - 5	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 STOT RE 2, H373
2-Pentanone, O,O',O''-(methylsilylidyne)trioxime	(n° CAS) 37859-55-5 (Numéro index) 484-460-1	0,1 - 2,5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Irrit. 2, H319 STOT RE 2, H373

Parasilico Sanitair N

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Methyl tris-(methyl ethyl ketoximo) silane	(n° CAS) 22984-54-9 (Numéro CE) 245-366-4 (N° REACH) 01-2119987100-43	(C >= 3,755) Skin Sens. 1, H317

Textes des phrases H: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais.
Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse.
Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement à l'eau. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont autorisés.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non combustible.

5.3. Conseils aux pompiers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Stocker dans un endroit sec. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Pas d'informations complémentaires disponibles

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

Parasilico Sanitair N

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

méthanol (67-56-1)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	260 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	200 ppm
UE	Peau	
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	266 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	200 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	333 mg/m ³
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	250 ppm
France	VME (mg/m ³)	260 mg/m ³
France	VME (ppm)	200 ppm
France	VLE (mg/m ³)	1300 mg/m ³
France	VLE (ppm)	1000 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

- Équipement de protection individuelle : Gants. Lunettes de sécurité.
- Protection des mains : En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants
- Protection oculaire : Lunettes de sécurité
- Protection de la peau et du corps : Non requise dans les conditions d'emploi normales
- Protection des voies respiratoires : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate



SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Liquide
- Apparence : Pâte.
- Couleur : Selon la spécification du produit.
- Odeur : caractéristique.
- Masse volumique : 1,011 g/cm³
- Solubilité : Eau: Insoluble

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune sous utilisation normale.

10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

Parasilico Sanitair N

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Methyl tris-(methyl ethyl ketoximo) silane (22984-54-9)	
DL50 orale rat	2463 mg/kg (méthode OCDE 401)
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (méthode OCDE 402)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagenicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Methyl tris-(methyl ethyl ketoximo) silane (22984-54-9)	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	> 692,06 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 414)
NOAEL (chronique, oral, animal/femelle, 2 ans)	> 230,69 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 416)

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Methyl tris-(methyl ethyl ketoximo) silane (22984-54-9)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	29 mg/kg de poids corporel/jour (méthode OCDE 408)
Danger par aspiration	: Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Methyl tris-(methyl ethyl ketoximo) silane (22984-54-9)	
CL50 poisson 1	96h 120 mg/l Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
CE50 Daphnie 1	48h 231,84 mg/l (méthode OCDE 202)
CE50 autres organismes aquatiques 1	72h 18,45 mg/l (méthode OCDE 201)
CL50 poissons 2	96h 972,34 mg/l (méthode OCDE 203)
ErC50 (algues)	72h 94 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata
NOEC (aigu)	57,67 mg/l (méthode OCDE 204)
NOEC (chronique)	>= 115,34 mg/l (méthode OCDE 211)

12.2. Persistance et dégradabilité

Methyl tris-(methyl ethyl ketoximo) silane (22984-54-9)	
Biodégradation	28d 20 % (méthode OCDE 301C)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Methyl tris-(methyl ethyl ketoximo) silane (22984-54-9)	
Log Pow	9,83

12.4. Mobilité dans le sol

Methyl tris-(methyl ethyl ketoximo) silane (22984-54-9)	
Log Koc	5,481 EPA (Environmental Protection Agency)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets : Vider complètement les emballages avant élimination.

Parasilico Sanitair N

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR
14.1. Numéro ONU
Non réglementé pour le transport
14.2. Nom d'expédition des Nations unies
Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport
Non applicable
Non applicable
14.4. Groupe d'emballage
Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement
Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
EUH208	Contient . Peut produire une réaction allergique
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande

MSDS Reach Annex II DL-Chem

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit